

quel côté est l'erreur de quel côté est la vérité ?

Recevez avec mes remerciements, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

A. TALON.

A Monsieur le directeur gérant du Journal de Roubaix :

Monsieur le Directeur,

En publiant dans votre journal de ce jour le nouveau compte-rendu de M. Junker sur la séance municipale du 8 novembre, vous faites remarquer que c'est le troisième dont on occupe le public et nous demandez, avec raison : quel est donc le sommaire authentique ?

Voici à ce sujet quelques explications qui vous permettront d'apprécier le plus ou moins d'exactitude de ces divers sommaires :

Dans la séance du 8 courant, une minorité de 7 membres, dont je m'honore de faire partie, voulait accorder aux gardes nationaux mobilisables qui en feraient la demande, une indemnité de 0,50 c. par jour d'exercice ; mais elle insistait pour que l'on bornât ces exercices à deux heures par jour et demandait qu'ils fussent combinés de manière à ne pas empêcher les ouvriers de continuer leur travail habituel.

Une majorité de 15 membres décida que l'on accorderait les 0,50 c. proposés mais que les exercices seraient entièrement au choix et à la disposition du commandant, d'où résulte pour nos concitoyens l'impossibilité de se livrer à tout autre travail, car on leur demande quatre heures d'exercice réel et le salaire qu'ils perdent reste compensé, dit-on, par les 0,50 c. d'indemnité !

La seule différence entre majorité et minorité était donc dans l'emploi immédiat du temps des mobilisables, l'une voulant aller au-delà des décrets, en mobilisant Roubaix aussitôt, l'autre, se contentant à l'exemple de Lille et autres villes voisines, de la stricte exécution desdits décrets.

De ces deux interprétations, quelle était la plus favorable aux intérêts de nos concitoyens ? Evidemment celle que présentait la minorité !

Cependant M. Junker, secrétaire de la Commission vint nous soumettre un sommaire tellement bien rédigé que l'on y représentait les 7 membres de la minorité comme ayant voulu s'opposer à l'allocation de l'indemnité. On lui fit remarquer qu'il travestissait les faits et qu'il y avait une très-grande inexactitude dans ce compte-rendu. M. Junker en convint, le déchira et s'entendit aussitôt avec le chef de bureau de la mairie sur la rédaction d'un nouveau compte-rendu qui fut envoyé à votre journal et à l'Echo de Roubaix qui l'inséra dans son numéro du 14.

Quelle fut notre surprise en trouvant dans votre numéro du 16 courant, un autre compte-rendu sous la signature de M. Junker, reproduisant les fausses appréciations qu'il avait reconnues et supprimées en notre présence.

Interpellé à cet égard dans la séance du 17, M. Junker reconnut qu'il y avait lieu de rectifier, et le lendemain il adressait son projet de modification aux 7 réclamants, les invitant à le vérifier et à le signer s'ils le trouvaient convenable.

Attachant personnellement peu d'importance à ce débat, je me bornai à changer quelques mots dans cette nouvelle rédaction que j'acceptai ; mes collègues l'examinèrent avec plus d'attention et en modifièrent quelques phrases, et vers une heure et demie (le 13 de ce mois) je communiquai cette rédaction définitive à M. Junker qui la reconnut très exacte mais ne voulut pas l'adopter parce que, disait-il, il avait soumis à ses onze collègues de la majorité le duplicata du compte-rendu qu'il nous adressait et n'y pouvait rien changer !

Il y aura donc encore deux rapports différents, lui dis-je, car si vous publiez votre rédaction, nous publierons la modification.

Si vous le retirez, répondis-je, et je gardai la pièce.

Vous conviendrez pourtant que vous l'avez admise.

Oui, mais cette pièce étant adressée à sept personnes, chacune avait le droit de coopérer à sa rédaction définitive, et d'ailleurs vous-même en reconnaissez l'exactitude ; que signifie donc votre refus et pourquoi reproduire en partie ce que vous-même aviez déjà reconnu inexact, en déchirant votre première rédaction, sauf, il est vrai, à en livrer ensuite les lambeaux à l'impression !

Oh ! sur ce point répondit M. Junker, j'ai cédé aux instances de l'un de ces messieurs — et maintenant, je sais que je suis responsable, aussi cela n'arrivera plus.

Cette conversation avait lieu à une heure et demie, il serait curieux de savoir à quelle heure M. Junker vous autorisait à mettre mon nom à la suite de ceux de ses adhérents, mais, sous ses promesses, Monsieur, de vous rappeler que vous auriez peut-être dû exiger la production de sa signature, ce qui m'eût évité la présente protestation contre l'usage que l'on en veut faire.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Roubaix, le 19 novembre 1870.

Dewarlez aîné.

M. Junker nous a certifié par écrit avoir reçu la signature de M. Dewarlez sur un document parfaitement identique à celui que nous avons publié hier.

Sur le doute que nous lui en avons exprimé, M. Junker nous a affirmé, en présence de M. Falgout-Bayart, l'assentiment donné par M. Dewarlez à la rédaction du troisième sommaire.

J. N.

Le livre des procès-verbaux est tenu au secrétariat de la mairie à la disposition de tous ceux qui veulent en prendre connaissance et il est permis à tout le monde de prendre copie des délibérations, dès qu'elles ont été approuvées.

AVIS

La commission administrative du bureau de Bienfaisance de Roubaix reçoit journellement des communications ayant pour but de faire connaître les familles qui reçoivent des secours, bien qu'elles ne soient pas dans les conditions voulues pour les obtenir.

Afin de faciliter l'examen de la situation de ces familles, l'Administration prie les personnes qui lui adresseraient des renseignements de vouloir bien indiquer exactement les noms, adresses et numéros qui permettront les recherches.

Sans cette précaution, les lettres seront regardées comme non avenues.

Les gardes nationaux mobilisés et sédentaires seront passés en revue demain dimanche à 8 heures 1/2 sur le boulevard.

Ils feront ensuite une promenade militaire afin de s'exercer à la marche.

La marche des Prussiens, dit le Libérateur de Cambrai, dans le Nord, ne paraît pas s'accroître et notre ville n'est pas jusqu'ici directement menacée. Nous avions donc raison de nous défier des prétendues confidences d'un officier prussien annonçant la marche d'un corps d'armée de Reims sur Cambrai. Nos ennemis ne nous ont pas habitués à ces prévenances dont le but serait d'avertir d'avance les villes qu'ils veulent attaquer. Ils sont trop intelligents pour cela. Cependant les Prussiens ont investi La Fère en partie et ils occupent de nouveau Chauny et Tergnier se dirigeant sans doute sur Amiens. Espérons que sur leur route ils trouveront à qui parler.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, l'arrestation de l'un des deux frères Delannoy.

Sous l'inculpation d'homicide volontaire, de vols et de fraude, Edouard Delannoy (dit Garibaldi) a été condamné par la cour d'assises à 10 ans de travaux forcés.

Défense : M^e Louis Legrand.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de chimie.

Lundi 21 novembre à 8 h. 1/4 du soir.

Indigo du Bengale, d'Onde ou de coromandel, de Madras et de Java.

Cours public de physique.

Mercredi 23 novembre à 8 h. 1/4 du soir.

Télégraphe à deux aiguilles de MM. Wheaton et Cooke ou télégraphe anglais. Télégraphe électro-magnétique à aiguille.

Dernières nouvelles.

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Londres, 18 novembre.

Une dépêche adressée par le prince Gortschakoff à M. de Brunnow, le 20 octobre, insiste sur la facilité avec laquelle le traité de 1856 a été modifié ; l'équilibre en Orient a été ainsi rompu au détriment de la Russie. Le seul but de la Russie est de rétablir l'équilibre ; cette décision n'implique aucun changement de la politique russe en Orient.

Le prince Gortschakoff constate la parfaite analogie des vues de la Russie et de l'Angleterre qui faciliterait une entente.

Il espère que ces explications écarteront tout malentendu.

Cette dépêche a été communiquée à Lord Granville avant sa récente réponse.

Florence, 18 novembre.

L'Italie croit savoir que la Turquie a protesté contre la dénonciation de la Russie. On assure que la note de Ali-Pacha est conçue très-énergiquement. Le même journal dit que Phalades-Bey a eu dernièrement plusieurs conférences avec M. Vénosta et quelques diplomates. Ce journal dit qu'il semble décidé que le Roi n'ira pas à Rome avant que le parlement n'ait solennellement approuvé l'annexion.

Le bruit court d'un engagement qui aurait eu lieu hier à Breteuil entre une colonne ennemie et un détachement de la garnison d'Amiens. D'après la rumeur, l'avantage nous serait resté. Nous sommes absolument sans détails et sans confirmation sur ce fait.

Hier, vendredi, à 3 heures, l'amiral Jackson a passé à Lille, se rendant de Londres à Vienne. Ce personnage serait chargé d'une mission relative au conflit turco-russe.

AVIS AU PUBLIC

Envoi des lettres à Paris.

Pour faire cesser le blocus moral intellectuel dont les ennemis étréignent Paris, l'Administration est décidée à faire tout le possible, et même l'impossible.

Le public est prévenu qu'il peut adresser à la préfecture de Tours, sous enveloppe affranchie, au nom de Alphonse Feillet, chargé de la direction de ce service postal exceptionnel, toutes les lettres à destination de Paris. Ces lettres, sur papier plure d'ignon, de petit format, doivent aussi être affranchies, selon les règlements ordinaires de la poste. On ne recevra aucune lettre chargée.

Par suite des circonstances difficiles où nous nous trouvons, du grand nombre de ces dépêches, et dans l'ordre même de leur transmission, les dépêches seront irrégulières, et l'on ne peut répondre de leur arrivée à Paris.

Les divers moyens de communication que les citoyens, animés du bien public, pourraient imaginer et dont ils donneront connaissance à M. Feillet, seront tous l'objet d'une sérieuse attention et essayés s'ils paraissent pratiques. Mais on ne répondra pas à ceux qui les auront proposés, même, et peut-être surtout, si l'on devait se servir de leurs expédients ingénieux. Pour la réussite de ces tentatives difficiles, le plus grand secret est nécessaire. Aussi l'Administration demande avec instance à la presse française, de vouloir bien s'abstenir d'indiquer qu'on construit un ballon en tel endroit, qu'on en gonfle un autre en tel lieu que des pigeons sont partis. C'est le désigner d'avance à l'attention et aux attaques de nos ennemis. Plus tard, lorsque l'étranger aura été repoussé, l'Administration dira au plus ce qu'elle aura essayé, pour le servir et rendre, à l'égard de ceux qui auront bien voulu l'aider dans sa tâche, témoignage de leurs bons efforts et de leurs bons conseils.

Prière est faite à ceux qui adresseront des communications, de mettre leur nom et leur adresse bien lisibles.

Avis important aux familles des prisonniers de guerre.

Toutes les lettres reçues ou envoyées par les prisonniers sont soumises à la censure.

Il importe donc, pour assurer leur prompt arrivée, non seulement qu'elles ne renferment rien qui puisse éveiller l'attention de la police prussienne, mais encore qu'elles soient faciles à lire.

A cet effet, il faut qu'elles soient brèves, d'un style clair, et d'une écriture très-lisible.

L'expérience a montré que les lettres auxquelles manquait l'une de ces trois qualités, mises en réserve par les censeurs pour être lues à loisir, arrivent souvent après plusieurs semaines de retard.

Les commerçants des Etats neutres, qui ont des correspondants en Allemagne, obtiennent facilement par leur entremise des mandats de la poste, payables dans les lieux d'internement des prisonniers ; c'est un des meilleurs moyens de leur faire parvenir de l'argent.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

DÉCÈS

2 novembre. — Desreux Florentine, 70 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Poveau Gabrielle, 13 mois, sue de l'Ommelet. — Lorthois Amélie, 25 ans, lessiveuse, à l'Hôpital. — Grimonprez Henri, 59 ans, Constructeur, au Fontenoy.

3 novembre. — Corriaux Aimé, 11 mois, au Pile. — Vulstet Jean, 60 ans, menuisier, rue de Lannoy. — Bousseart Blanche, 3 ans, rue de l'Ommelet. — Fleurquin Henri, 1 mois, rue des Filatures.

4 novembre. — Flipo Eugénie, 63 ans, rentière, Grande-Rue. — Lefebvre Mathilde, 8 mois, à l'Epeule. — François Jacques, 58 ans, tisserand, à l'Hôpital.

5 novembre. — Deridder, présenté sans vie, au Fontenoy. — Fromont Julie, 80 ans, propriétaire, rue du Curoir.

6 novembre. — Brocvielle Henri, 41 ans, rue St. André. — Pottiez Marie, 66 ans, ménagère, rue des Recollets.

7 novembre. — Brunswyk Charles, 1 an, rue du Moulin Brûlé. — Mahieu Alexandre, 2 heures, rue des Parvenus. — Descamps Jeanne, 2 ans, rue de la Redoute. — Biarez Thérèse, 52 ans, ménagère, rue de Sébastopol. — Desein Adelphe, 1 an, rue du Calvaire. — Duforest Louis, 62 ans, teinturier, rue d'Espagne. — Dierick Juliette, 1 an, à Tilleul. — Harter Jean, 31 ans, mouleur, à l'Hôpital. — Lefebvre Auguste, 32 ans, tisserand, à l'Hôpital. — Lemerre Maria, 9 mois, rue Pauvée.

Le 8, il n'y a pas eu de décès.

9 octobre. — Leveaux Valéry, 1 mois, rue de Ma Campagne.

10 octobre. — Lapaille Gervais, 3 jours, rue de l'Ermitage. — Trinquet Maria, 1 mois, rue de Magenta. — Fiérens Théophile, 20 ans, tisserand, à l'Hôpital. — Cury Célestine, 30 ans, peigneuse, à l'Hôpital. — Hoornaert, présenté sans vie, rue des Longues-Haies.

11 novembre. — Fritxon Laure, 23 ans, sans profession, rue du Curoir. — Robbens, pré-

sente sans vie, au Fontenoy. — Fastenaekels Frédéric, 1 an, rue de 20 mètres. — Verstraete Maria, 2 mois, à la Basse-Masure. — Dumay Léonie, 23 ans, ménagère, rue des Longues-Haies. — Meurisse Joséphine, 60 ans, Journalière, à l'Hospice. — Dupas, présenté sans vie, rue de Mouveaux. — Vanierberghe Henri, 48 jours, rue du Fort.

MARIAGES.

24 octobre. — Equinet Fidèle, 25 ans, fleur et Dupont Marie, 21 ans, soigneuse. 31 octobre. — Tricot Oscar, 21 ans, tisserand et Segard Palmyre, 25 ans, journalière. — Vandewynckle Théodore, 25 ans, fleur et Delbart Amélie, 31 ans, ménagère. — Odvard Jules, 27 ans, journalier et Marquin Sophie, 41 ans, tisserande. — Vermeesch Charles, 43 ans, chauffeur et Delarivière Sabine, 48 ans, ménagère. — Vanackère Jean-Baptiste, 28 ans, tisserand et Gatteau Céline, 22 ans, marchande d'étoffes.

7 novembre. — Rommans Louis, 41 ans, marchand de beurre et Nys Rosalie, 36 ans, marchande de légumes.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

23 octobre. — Léon Emile, 26 ans, clerc d'huisier et Lefebvre Angéline, 23 ans, sans profession.

30 octobre. — Gallet Isidore, 23 ans, brosseur et Dekeyser Marie, 18 ans, dévideuse. — Delecat Alexandre, 27 ans, tisserand et Declack Mélanie, 25 ans, bobineuse. — Vanmoen Henri, 32 ans, fleur et Matthey Thérèse, 21 ans, soigneuse. — Hubeau Jean, 22 ans, tisserand et Taccoen Sophie, 20 ans, tisserande.

6 novembre. — Beulque Pierre, 23 ans, tisserand et Noppe Pégale, 19 ans, tisserande. — Deyn Jacques, 31 ans, fleur et Vanhaute Marie, 26 ans, tisserande. — Lesaffre Jean-Baptiste, 37 ans, tisserand et Garrez Clémentine, 22 ans, tisserande.

13 novembre. — Grenier Joachim, 26 ans, peigneur et Delhayé Elisa, 25 ans, coiffeuse. — Flamen Charles, 46 ans, journalier et Didier Marie, 52 ans, cuisinière. — Helbois Joseph, 52 ans, tisserand et Dierick Marie, 19 ans, peigneuse. — Gille Victor, 20 ans, fleur et Lefebvre Clémentine, 16 ans, rattacheuse. — Huyghe Pierre, 38 ans, menuisier et Kindt Marie, charcutière. — Ulenberg François, 24 ans, journalier et Désirée Luane, 27 ans, journalière. — Tack Achille, 21 ans, tisserand et Flore Boit, 21 ans, dévideuse.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Table of train schedules for Lille to Mouscron, including departure and arrival times for various routes and services.

AVIS

aux gardes nationaux, tailleurs et confectionneurs. DÉPÔT DE TISSUS pour vareuse et pantalon d'uniforme rue Saint-Georges, n° 4 et 6, Roubaix

Table listing fabric prices for various items like drap bleu mat, drap castorine bleu, etc.

ON DEMANDE

de suite des ouvriers TAILLEURS, pour façons, grandement payées. S'adresser rue St-Georges, 4, Grands Magasins de la Providence.

AVIS

Draps pour vareuse et uniforme de garde nationale, chez MM. Léon Duthoit et C^o, 12, rue du Chemin-de-Fer.

ON DEMANDE

Des ouvriers ferblantiers, chez M. Bonave-Delannoy, rue Nain.

AVIS

La compagnie des mines de Béthune informe MM. les consommateurs qu'à l'approche de la saison d'hiver elle approvisionnera ses dépôts de bons charbons et briquettes, pour foyers domestiques à des prix modérés. Elle les engage à faire dès maintenant un approvisionnement suffisant pour le cas où les communications deviendraient moins faciles. S'adresser à son Agence rue Pellart, 31, ou à son dépôt rue Latérale près la gare du Chemin de fer.

Verbrugge, dentiste. Rue de l'Hospice, 10, Roubaix. Nouveaux dentiers sans resso et cation et prononciation garant es en urs TOUS LES JOURS, Consultations gratuites de midi à deux heures. M. VERBRUGGHE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

AUX ARMES! Chant patriotique dédié aux défenseurs de l'indépendance nationale. MM. J. CUVELIER et VICTOR VERDIER de Lille, viennent de publier une composition toute d'actualité que nous nous empressons de signaler. En vente au bureau du journal, et chez tous les marchands de musique. Prix: 1 fr. En vente à la Librairie J. Reboix, 1, RUE NAIN, 1.

Règlement sur les manœuvres de l'infanterie. Prix: 75 centimes.

Compagnie d'assurances générales SURLAVIE. 87, rue de Richelieu, — 87. FONDÉE EN 1819

La plus ancienne des compagnies françaises d'assurances sur la vie. Fonds de garantie: 300 millions réalisés ASSURANCES POUR LA VIE ENTIERE. — Le capital payable aussitôt le décès de l'assuré. ASSURANCES MIXTES. — Le capital payable à une époque déterminée à l'assuré, s'il vit, ou aussitôt son décès, à ses héritiers. ASSURANCES A TERME FIXE. — Le capital payable seulement à l'époque fixée, soit à l'assuré s'il est vivant, soit à ses héritiers, s'il est décédé. PARTICIPATION DE 50 0/0 dans les bénéfices produits par ces 3 natures d'assurances. RENTES VIAGÈRES immédiates ou différées sur une ou plusieurs têtes. Affaires réalisées pendant les années 1868-1865 Capitaux assurés..... 120,919,753 f. 19 Rentes viagères..... 1,814,835 30 Assurances en cours au 31 décembre 1869 Capitaux assurés..... 278,128,727 f. 47 Rentes viagères..... 6,300,449 10 Répartition aux assurés pour les bénéfices de la période biennale 1868-1869..... 2,529,307 90 S'adresser, pour renseignements et prospectus, à MM. Loncke père et fils, directeurs particuliers, 20, rue de la Barre, à 48

BOURSE DE LILLE.

Table of stock market prices for Lille, including obligations of the city and various local securities.

COÛRS DES HUILES A LILLE.

Table of oil prices for Lille, listing different grades and their prices per hectolitre.

Bureau de Filature. Une personne parfaitement au courant d'un bureau de filature désire se placer. S'adresser chez M. Masquelier-Maneliet, rue du Viel-Abreuvoir.